

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres excusés** : Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE  
**Membres absents** : M. BAZIN

## **OBJET**

### **DE LA DELIBERATION**

**Syndicat Mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont - Rapport d'activités et compte administratif 2006 - Information du Conseil Municipal**

Madame Popard, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, au sens strict, aux syndicats mixtes ; toutefois, Madame la Présidente du Syndicat Mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont m'a proposé de vous informer du contenu du rapport d'activités de cet organisme.

Les travaux réalisés en 2006 concernent :

- l'entretien des cours d'eau, (faucardage des berges, enlèvement d'arbres morts et plantations), pour 5 572,16 € TTC,

- l'entretien du bassin écrêteur de crues, (enlèvement de débris, tonte de pelouses et évacuation des déchets, taille de végétaux et fermeture d'un chemin d'accès), pour 4 111,33 € TTC .

En ce qui concerne le compte administratif 2006 du syndicat mixte, les dépenses s'élèvent à 10 837,40 €, les recettes à 7 422,74 €, soit un déficit de 3 414,66 €. Après reprise de l'excédent antérieur de la section de fonctionnement, de 30 199,09 €, le résultat global est de 26 784,43 €.

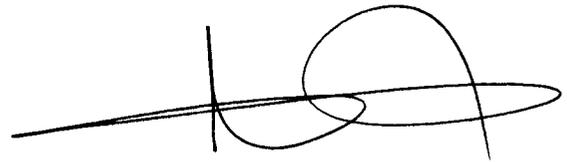
Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous saurai gré, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR  
Déposé le :

26 DEC. 2007

Pour Extrait Conforme   
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27.12.07